



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 16 mai 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents monsieur et madame les conseiller-ères Joseph De Sylva et Jocelyne Houle.

CE-2007-671

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 2 MAI 2007 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 8 MAI 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 2 mai 2007 et de la séance spéciale tenue le 8 mai 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2007-672

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 24 492,89 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 361 857,53 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 8 267,50 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 16 - 89 370 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 17 et la liste des embauches numéro 16 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	24 492,89 \$	30 avril au 4 mai 2007
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	361 857,53 \$	30 avril au 4 mai 2007
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	8 267,50 \$	30 avril au 4 mai 2007
Liste des embauches numéro 16	Embauche de personnel temporaire	89 370,00 \$	23 au 27 avril 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-673 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-15 - 355 469,61 \$ - PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-15 d'un montant total de 355 469,61 \$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-674 **APPROBATION D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'INTRÉPIDE DE GATINEAU - DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT QUE la situation de l'Intrépide de Gatineau a énormément évolué depuis la dernière mise à jour du protocole d'entente en 1996, tant dans le domaine administratif que dans les contraintes dictées par Hockey Québec et la Ligue de Hockey Midget AAA du Québec;

CONSIDÉRANT QUE nos deux autres équipes majeures (Les Mustangs Junior AA et les Olympiques LHJMQ) ne paient pas de frais pour le temps de glace des camps d'entraînement et de ristourne pour l'installation de la publicité;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des autres équipes de la Ligue de Hockey Midget AAA du Québec ne paie pas de frais pour le temps de glace lors de leur camp d'entraînement ni de ristourne pour l'installation de la publicité;

CONSIDÉRANT QUE ces gratuités se traduiraient en support financier pour aider l'équipe à rencontrer les nouvelles réalités d'une équipe Midget AAA;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire harmoniser les services offerts aux organismes de même type dans un souci d'équité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les termes du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Club de Hockey Midget AAA de Gatineau inc., successeurs et ayants droit, exploitant l'équipe de hockey l'Intrépide de Gatineau, et ce, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Conformément aux clauses à intervenir dans le nouveau protocole, la contribution en services représente pour la Ville de Gatineau une perte de revenus de 53 818 \$ par année pour la durée du présent protocole, soit une augmentation de la contribution municipale de 12 118 \$ par année.

Adoptée

CE-2007-675 **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES MUSTANGS DE GATINEAU ET LA VILLE DE GATINEAU - DU 1^{ER} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2010**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Les Mustangs de Gatineau était une reconduction du protocole de l'ex-Ville de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'il est important de renouveler ce protocole et d'insérer les nouvelles normes de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Les Mustangs de Gatineau développent l'esprit d'appartenance des citoyens vis-à-vis l'équipe et à la Ville de Gatineau, tout en apportant des retombées économiques importantes au secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe Les Mustangs de Gatineau est une partie intégrante des villages urbains des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les termes du nouveau protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Club de Hockey Les Mustangs de Gatineau Junior AA inc., successeurs et ayants droit, exploitant l'équipe de hockey Les Mustangs de Gatineau, et ce, pour une période de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Conformément aux clauses à intervenir dans le nouveau protocole d'entente, la contribution en services représente pour la Ville de Gatineau une perte de revenus de 22 810 \$ par année pour la durée du présent protocole, soit un statu quo sur la contribution municipale accordée dans le cadre de l'entente présentement en vigueur.

Adoptée

CE-2007-676

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-16 - 79 333 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-16 d'un montant de 79 333 \$ pour la période du 24 au 30 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-677

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-17 - 23 923,94 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 d'un montant de 23 923,94 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-678

SOUSSION 2007 SI 105 - UNITED RENTALS DU CANADA - LOCATION DE QUATRE ROULEAUX À ASPHALTE SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 41 158,74 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme United Rentals du Canada, 2660, chemin Sheffield, Ottawa, Ontario, K1B 3V7 pour la location de quatre rouleaux à asphalte sans opérateur pour une période de sept mois au prix unitaire mensuel de 1 469,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 25 avril 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31210-515-54340	38 991,54 \$	Rues pavées - Loc/mach. & véhicules
04-13493	2 167,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-679

SOUSSION 2007 SP 014 - ÉQUINOXE JMP - 6369472 CANADA INC. - CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC - BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 556 941,40 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES PROMENADES - SIMON RACINE ET LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Equinoxe JMP – 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de construction de la conduite maîtresse d'aqueduc sur le boulevard La Vérendrye Ouest sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 556 941,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 avril 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-013-54341	527 615,83 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Aqueduc La Vérendrye
04-13493	29 325,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30274-019	184 000,00 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Amendement #1 2006
06-30274-006	13 615,84 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Égout secteur Louis Riel
06-30274-013		197 615,84 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout - Aqueduc La Vérendrye

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-680

SOUSSION 2007 SP 035 - LES FRÈRES PAIVA - TRAVAUX DE RÉPARATION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 639 682,26 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les frères Paiva, 550, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour effectuer des travaux de réparation de trottoirs et de bordures dans les divers secteurs de la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mars 2006 selon les prix unitaires indiqués ci-dessous, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

DESCRIPTION DES TRAVAUX	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)
Réparation de trottoirs monolithes de 1,2 mètre de largeur	Mètre linéaire	170 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	180 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 2 mètres de largeur	Mètre linéaire	180 \$
Réparation de bordures de béton	Mètre linéaire	135 \$
Réparation de trottoirs dalles de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	150 \$
Réparation de trottoirs dalles de largeur et longueur variable	Mètre linéaire	80 \$
Dallage imbriqué – Installation	Mètre carré	110 \$
Terrassement supplémentaire	Mètre carré	15 \$
Pavage supplémentaire	Tonne métrique	200 \$
Coût additionnel pour l'ajout de fibre de verre	Mètre cube	165 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires dont principalement les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – Dommage – Entretien et réparation
02-31230-521	Trottoirs et bordures – Entretien et réparation infrastructures
06-30385-003	Fonds des règlements d'emprunts – Réfection du réseau routier – Bordures et trottoirs

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-681

SOUSSION 2007 SP 066 - ÉQUIPEMENTS JKL INC. - ACHAT D'UN BALAI DE RUE DE TYPE ASPIRATEUR MONTÉ SUR CAMION PORTEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 227 729,08 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Équipements JKL inc., 3305, boulevard des Entreprises, Terrebonne, Québec, J6X 4J9 pour la fourniture d'un balai de rue de type aspirateur monté sur camion porteur, incluant les options suivantes : un système d'arrêt du moteur au ralenti, la fourniture et l'installation d'un contenant à débris, d'un coffre de rangement et d'un système de graissage automatique, pour un montant total de 227 729,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 avril 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-011-54342	215 738,08 \$	Véhicules et équipement - Travaux publics - Camion balai/ aspirateur - Voirie
04-13493	11 991,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-682

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DU PROJET DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT UNITAIRE DE LA RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2006-1438 adoptée le 6 septembre 2006, a retenu les services de l'entrepreneur Construction DJL inc. pour la réalisation des travaux de remplacement de l'égout unitaire de la rue Georges au montant de 209 464,37 \$;

CONSIDÉRANT QUE des modifications et ajustements au contrat ont été nécessaires en cours d'exécution des travaux pour s'ajuster aux conditions particulières du chantier;

CONSIDÉRANT QUE les modifications et les ajustements nécessaires aux travaux ont fait l'objet d'une recommandation par la firme de consultant CIMA+, responsable de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande l'ajustement du coût des travaux exécutés dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'égout unitaire de la rue Georges pour un montant additionnel de 44 124,48 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement final du coût des travaux de remplacement de la conduite d'égout unitaire de la rue Georges pour un montant additionnel de 44 124,48 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-015-54343	41 801,12 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout rue Georges
04-13493	2 323,36 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30335-011	8 411 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout travaux ponctuel
06-30335-015		8 411 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout rue Georges

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-683*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET INTÉGRÉ NOTRE-DAME/MALONEY - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Excavations Bérard ltée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) sur le lot numéro 3 937 459 étant le projet intégré Notre-Dame/Maloney;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Excavations Bérard ltée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet intégré Notre-Dame/Maloney :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les Excavations Bérard ltée concernant le projet intégré Notre-Dame/Maloney;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Les Excavations Bérard ltée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc et égouts) dans le projet intégré Notre-Dame/Maloney;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils mentionnée et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour leur entretien dans le projet intégré Notre-Dame/Maloney;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-684

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1407 - ROUTE VERTE - PARTIE DES LOTS NUMÉROS 2 660 010, 1 273 702 ET 1 273 703 AU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mandaté le Service des affaires juridiques, par sa résolution numéro CE-2006-1407, d'entreprendre les procédures d'expropriation pour une servitude perpétuelle ainsi que pour une servitude temporaire en vue de la construction du sentier récréatif sur une partie des lots numéros 2 660 010, 1 273 702 et 1 273 703 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Module de l'aménagement et du développement du territoire est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de procéder à l'arrêt des procédures d'expropriation entreprises sur les lots numéros 2 660 010, 1 273 702 et 1 273 703 au cadastre du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2006-1407 adoptée le 11 octobre 2006 et mandate le Service des affaires juridiques d'entreprendre sans délai les procédures permettant à la Ville de Gatineau de se désister et d'arrêter les procédures d'expropriation entreprises pour les lots numéros 2 660 010, 1 273 702 et 1 273 703 au cadastre du Québec.

Le trésorier est autorisé à déboursier les montants nécessaires à l'accomplissement de la présente et à libérer les fonds excédentaires prévus au poste budgétaire de la résolution numéro CE-2006-1407.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12200-412	6 000 \$	Affaires juridiques - Services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-685

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTION OU D'APPRENTISSAGE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau à l'attention de madame Lyne Normand, 360, boulevard La Vérendrye Est, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour des activités thématiques et des défis sportifs des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-686

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - CLUB RICHELIEU DE HULL - 35^e GALA BÉNÉFICE BIFTECK ET HOMARD – 26 MAI 2007 - 230 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Pierre Philion et Aurèle Desjardins à participer au 35^e Gala bénéfique bifteck et homard du Club Richelieu de Hull, le 26 mai 2007.

De plus, ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre de Club Richelieu de Hull, C. P. 1472, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X0 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	60 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	60 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11407-972	60 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-687

SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DES AÎNÉS LES AMI(E)S DU SOLEIL INC. – DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP – JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Club des aînés Les Ami(e)s du Soleil inc. à l'attention de monsieur Omer Manseau, président, C. P. 685, Gatineau, Québec, J8P 8B5, à titre de subvention dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-688

SUBVENTION DE 100 \$ - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS) – 17 MAI 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Bureau régional d'action sida (Outaouais), 109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour un spectacle bénéfice qui aura lieu le 17 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-689

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ALAIN PILON ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 14 JUIN 2007 - 160 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Alain Pilon et Pierre Philion à participer à une activité organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais, le 14 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	80 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11407-972	80 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-690

ACCEPTATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - APPEL D'OFFRES 2007 SP 100 - COMPLEXE SPORTIF**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation et de pondération telle que produite par le Service de la gestion des édifices et de l'électricité pour le projet du centre sportif en vue d'une réalisation en mode « conception-construction (clé en main) ».

De plus, le Service des finances, Division de l'approvisionnement est autorisé à lancer un appel d'offres public.

Adoptée

CE-2007-691

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - 20^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE À LAVAL - MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à représenter la Ville de Gatineau au 20^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Laval du 16 au 18 mai 2007 et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312-30017, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-692

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME IBLIS LE GUEN AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET - PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-226 adoptée le 14 mars 2006, a accepté la création du poste de coordonnateur du Plan de gestion des matières résiduelles (poste syndiqué col blanc);

CONSIDÉRANT QUE le titre de coordonnateur est réservé à des postes cadres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le titre du poste de coordonnateur pour chargé de projet;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projet du Plan de gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier le titre du poste de coordonnateur du Plan de gestion des matières résiduelles pour chargé de projet du Plan de gestion des matières résiduelles.

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Iblis Le Guen au poste de chargée de projet du Plan de gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement.

Madame Iblis Le Guen est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Le Guen sera celui de la classe 12, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 5.04 de la convention collective.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45540-112 – Adm. Traitement et gestion des matières résiduelles – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-693

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY VILLENEUVE AU POSTE DE PLOMBIER - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de plombier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Guy Villeneuve au poste de plombier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Guy Villeneuve est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Villeneuve sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – 100, rue d'Edmonton – Ateliers municipaux – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-694

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME MARIA SAHAGUN AU POSTE D'ANALYSTE EN ARCHITECTURE ET URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU - DIVISION D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste en architecture et urbanisme au Centre de services de Gatineau, Division d'urbanisme (poste numéro CSG-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et permanence de madame Maria Sahagun au poste d'analyste en architecture et urbanisme au Centre de services de Gatineau, Division d'urbanisme.

Le salaire de madame Sahagun sera celui de la classe 10, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que M^{me} Sahagun occupe temporairement un poste d'analyste en architecture et en urbanisme depuis le 6 novembre 2006, la permanence lui est accordée conformément à l'article 5.07 1) a) de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 - Centre de services de Gatineau - Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-695

MUTATION DE MONSIEUR MARC GAUTHIER AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été dûment autorisé à combler le poste de journalier I au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Marc Gauthier au poste de journalier I au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marc Gauthier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gauthier sera celui de la classe 3 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 - Réseau d'égout – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-696

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MAUDE MELOCHE AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU - SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de développement au Centre de services de Gatineau, Secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro CSG-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Maude Meloche au poste d'agente de développement au Centre de services de Gatineau, Secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame Maude Meloche est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Meloche sera celui de la classe 9, 4^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 - Adm. – Loisirs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-697

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LINDA SABOURIN AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - CENTRE DE SERVICES DE HULL - SECTEUR DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de développement au Centre de services de Hull, Secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire (poste numéro CSH-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Linda Sabourin au poste d'agente de développement au Centre de services de Hull, Secteur des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Madame Linda Sabourin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Sabourin sera celui de la classe 9, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément à l'article 10.14 de la convention collective.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71012-112 - Adm. – Loisirs – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-698

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-1699 - ENGAGEMENT, MUTATION ET PROMOTION DE DIVERS EMPLOYÉS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN ET SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1699 adoptée le 6 décembre 2006, acceptait la mutation à l'essai de monsieur Michel Lapratte au poste d'opérateur spécialité (pelle) au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lapratte a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-1699 adoptée le 6 décembre 2006 de façon à réintégrer monsieur Michel Lapratte à son poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2007-699

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CE-2007-425 - ENGAGEMENT, MUTATION, PROMOTION ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-425 adoptée le 28 mars 2007, acceptait la promotion à l'essai de monsieur Daniel Boulay au poste d'opérateur A, CRT (de soir) au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Boulay a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de journalier II au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-425 adoptée le 28 mars 2007 de façon à réintégrer monsieur Daniel Boulay à son poste de journalier II au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée

CE-2007-700

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME NATHALIE GINGRAS AU POSTE DE COORDONNATRICE EN URBANISME AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER ET DE MADAME RACHEL LAFLAMME AU POSTE DE COORDONNATRICE EN URBANISME AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de coordonnateur en urbanisme dans les centres de services d'Aylmer et de Gatineau, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de mesdames Nathalie Gingras au centre de services d'Aylmer et Rachel Laflamme au centre de services de Gatineau aux postes de coordonnatrice en urbanisme, Division de l'urbanisme.

Madame Nathalie Gingras sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. M^{me} Gingras bénéficiera de deux semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2007 et de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Madame Rachel Laflamme sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. M^{me} Laflamme bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2007.

Madame Nathalie Gingras est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Rachel Laflamme est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les salaires de madame Rachel Laflamme et de madame Nathalie Gingras sont celui de la classe 3, échelon 3, et ce, en conformité avec le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Pour M^{me} Gingras, les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-115 – Aménagement, urbanisme et développement – Aylmer.

Pour M^{me} Laflamme, les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-115 – Aménagement, urbanisme et développement – Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

CE-2007-701

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-04 CONCERNANT L'ARTICLE 33.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS - HORAIRE PRÉRETRAITE POUR MONSIEUR MARC BOYER

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une nouvelle convention collective le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.03 permet à un salarié ayant atteint l'âge de 54 ans et plus de se prévaloir d'un horaire de préretraite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.03 a) (i) prévoit la durée maximale de l'horaire, soit d'un an;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.03 b) permet de modifier la durée de l'application de l'horaire de préretraite pour amener sa durée jusqu'à un maximum de trois ans sur entente entre les parties :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc., afin de rendre conforme l'entente entre les parties, soit de réduire l'horaire de travail de monsieur Marc Boyer à quatre jours par semaine pour une période de trois ans, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2007.

Monsieur Marc Boyer s'engage à prendre sa retraite au plus tard à la fin de cette période de trois ans, soit au 1^{er} juillet 2010.

Le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau reconnaissent que la présente entente est faite de bonne foi et constitue une transaction au sens du *Code civil du Québec*.

Le directeur général, la directrice du centre de services de Gatineau ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-04.

Adoptée

CE-2007-702

SOUMISSION 2007 SP 028 - GROUPE RENAUD & ASSOCIÉS INC. - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - 297 324,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Groupe RENAUD & Associés inc., 766, boulevard René-Lévesque Ouest, Québec, Québec, G1S 1T2 pour la prestation de services professionnels afin de dispenser des services dans le cadre du programme d'aide aux employés, sur la base des tarifs horaires soumis à l'offre de prix et pouvant être indexés pour un montant annuel approximatif de 297 324,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2007-366.

Le contrat sera d'une durée maximale de cinq ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
16100-411-54344	281 668,53 \$	Ressources humaines - Serv. prof. et génie
04-13493	15 655,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2007.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif